

Rennes, le 16 décembre 2022

Patrick Jéhannin  
24 rue Barthélémy Pocquet  
35000 Rennes

à

Monsieur Frédéric Bourcier  
Conseiller Municipal délégué aux sports  
Hôtel de Ville - Place de la Mairie  
CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Cher Monsieur,

Par courrier du 25 novembre 2022, vous m'avez indiqué que l'organisateur de la soirée d'arts martiaux du 4 février 2023 n'étant pas autorisé à se prévaloir du soutien de Rennes Métropole, une réunion était prévue avec lui le 7 décembre pour évoquer la question.

Or, j'observe que la première des affiches de combats (qui sont au nombre de 15) vient pourtant d'être diffusée avec le logo de Rennes Ville et Métropole, aux côtés du logo de Monster Energy qui est un sponsor de premier plan au niveau international très connu notamment des amateurs de MMA, le logo de Mili Atlas qui est la société employant l'organisateur en qualité de chargé de rayonnement sportif, le logo de ce qu'il reste d'un bouquet de chaînes de télévision qui va diffuser la soirée sur une de ses émanations via Twitch.tv, ainsi que deux logos de la fédération française de lutte et disciplines associées sous l'égide de laquelle se dérouleront une compétition de grappling et quatorze de grappling fight.

A moins que l'organisateur - qui a publié, commenté et largement rediffusé cette affiche - ait été finalement autorisé à se prévaloir du soutien de Rennes Ville et Métropole, je considère pour ma part que ce bras d'honneur ridiculise les services, la municipalité de Rennes et le conseil communautaire.

Et si cette autorisation n'a pas été acquise, je serais heureux de savoir quelles dispositions ont été prises pour l'enjoindre d'une part de cesser d'utiliser ce logo et d'autre part de veiller à ce que cette injonction soit rigoureusement respectée par tous ses correspondants dans tout son écosystème d'affaires.

On ne peut tout de même pas ignorer le peu de fiabilité du porteur de projet, qui prétend présider une organisation qui n'est que l'appellation d'une série d'évènements, qui soutient à cette occasion avoir créé une structure caritative qu'il n'a jamais créée, ou encore qui prétend organiser des compétitions de MMA qui n'en sont pas.

Cordialement



Patrick Jéhannin

PJ : au verso, copie de la première affiche de combat

4 FEV  
2023



NIANG  
VS KLEMAN  
WELTERWEIGHT

MILIATLAS  
VOTRE BINAÔME AU QUOTIDIEN

RMC  
SPORT



RENNES  
Ville et Métropole

FRANCE  
LUTTE

FRANCE  
GRAPPLING